

**Audience du Comité Central d'Action Sociale,
avec Nicolas MOURLON conseiller social au Cabinet de Madame ROYAL,
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
le 14 octobre 2014**

Compte-rendu CGT

Présents : Monsieur MOURLON – Conseiller social

Madame VARAGNE – Sous-Directrice des politiques sociales de la prévention et des pensions

Pour la CGT : MM Daniel GUIN, Christian MATHIS, pour la FSU : Madame LABBE- BOURDON

1 FO – 1CFDT – 1 UNSA- 1 FNASCE – 1 CGCV

Une délégation du CCAS était reçue le 14 octobre 2014 à 11h00 au cabinet de Madame la Ministre Ségolène ROYAL par son conseiller social Monsieur MOURLON.

Après le tour de table, le secrétaire du CCAS, en l'absence du président excusé pour hospitalisation, fit la lecture de la déclaration liminaire et fit part des trois points que la délégation désirait aborder dans cette audience à savoir :

Le budget de l'action sociale, le patrimoine immobilier des associations et, les retraités.

En réponse Monsieur MOURLON souligne que l'action sociale est importante, et que tous les efforts sont faits pour maintenir le budget de l'action sociale.

Dans le contexte actuel et malgré les difficultés, pour ce ministère impacté par de nombreuses restructurations, et évolutions de missions, Madame la Ministre veut donner un cap et travailler en concertation avec les partenaires et les collectivités pour trouver des solutions.

Monsieur MOURLON note aussi que les 5 % représentant l'enveloppe des actions collectives (CIL) est une petite somme ; mais que symboliquement c'est un signe fort avec des possibilités de redéploiement local. Le Ministère va essayer de faire bouger le moins possible les dotations, y compris pour les associations.

Un débat s'ensuit avec les membres de la délégation :

CFDT : Attention au point de non retour. L'action sociale ne peut travailler sans moyens budgétaires suffisants.

CGT : pour que puissent travailler sereinement, tous les acteurs sociaux, le budget de l'action sociale se doit d'être sanctuarisé

FSU : précise qu'il y a de plus en plus de demandes d'aides et que la troisième vague de décentralisation va amplifier ces demandes. Les agents sont en perte complète de visibilité.

UNSA : les réorganisations sont difficiles à gérer, il faut créer du sens et cela passe par l'action sociale.

La CGT rappelle qu'elle demande une décision politique forte et particulièrement sur le budget.

Monsieur MOURLON précise qu'il reconnaît la nécessité de sécuriser le budget d'action sociale mais ne peut apporter une réponse immédiate, tous les arbitrages n'étant pas rendus.

Intervention du CGCV :

le CGCV s'inscrit dans une priorité d'éducation et de la jeunesse. Les ministères se doivent de faciliter son activité pour en permettre l'accessibilité sociale. La baisse annoncée de 13 % des crédits de fonctionnement n'est pas acceptable. Il n'y a actuellement pas de sécurité budgétaire même si l'administration est en recherche de solutions. Le CGCV demande une volonté politique forte pour assurer ses financements. La solution est-elle de créer un fond de concours comme pour les EPA sur le programme 148 de la fonction publique ?

Monsieur MOURLON précise que cela ne garantira plus le financement et que le risque est de voir un budget encore à la baisse.

Le CGCV demande également que le soutien des ministères passe par la préservation du patrimoine du CGCV et des moyens humains mis à sa disposition.

Monsieur MOURLON étudiera dès que possible, tant sur le financement que sur les moyens humains, la demande du CGCV.

La FNASCE souligne son ancrage auprès des agents mais, sans moyens financiers et sans moyens humains, elle est en difficulté pour continuer ses activités auprès des agents. Elle demande l'exception sociale et la reconnaissance d'utilité publique pour sauvegarder le patrimoine et plus particulièrement la partie maritime, très convoitée par les collectivités. Elle demande la pérennité des conventions avec France Domaine sur 9 ans et non sur 1 an comme actuellement.

La CFDT demande une vraie décision politique sur ce domaine et une intervention du plus haut niveau.

Monsieur MOURLON reconnaît la nécessité de sécuriser le patrimoine immobilier.

Le représentant CGT des retraités interpelle le Conseiller social sur une lacune ministérielle. L'action sociale est affichée pour les retraités mais ceux-ci ne peuvent en bénéficier du fait du manque d'information. Depuis 14 ans, les retraités sont coupés de tout lien social alors que la CNIL avait donné son accord sur un fichier national. La CGT réclame une égalité de traitement entre les actifs et les retraités et le maintien du lien social.

Concernant le suivi post-professionnel le nouvel arrêté relatif à l'action sociale au Ministère renvoie vers le CCHSCT, or, rien n'est prévu à ce niveau pour le suivi des retraités.

Sur ce sujet également, la CGT réclame une décision forte et politique.

Monsieur MORLON répond que pour les retraités et leur suivi, il y a là un vieux sujet.

Celui-ci sera posé au Ministère de l'Économie et des finances qui a la tutelle du service des retraites de l'État (SRE).

Ensuite, il faudra se mettre d'accord avec la SRE pour la diffusion d'une information passant par le bulletin de pension. Mais cela peut être plus lourd qu'il n'y paraît.

Au-delà du message, il faudra qualifier auprès de Madame la Ministre les différentes directions prises, la consolidation du lien social et la partie concernant plus particulièrement les assistantes sociales.

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance a été levée.

Monsieur MOURLON nous invite à le recontacter afin de revoir ensemble les questions nécessitant un approfondissement.

Commentaires CGT :

Cette audience s'est déroulée dans un meilleur climat que celle du 8 juillet dernier où les conseillers avaient eu peu de temps à nous accorder, en n'ayant pas pris connaissance du dossier avant de nous recevoir.

M. Murlon s'est montré très attentif et à l'écoute de nos arguments, un courrier signé de la ministre du MEDDE a été envoyé au ministère des finances pour demander la préservation du patrimoine social immobilier avec l'arrêt des ventes par « France domaine », un autre courrier a été envoyé au même ministère au sujet du fichier des retraités géré par le service des retraites de l'État, enfin le secrétaire général du MEDDE/MLETR a écrit au secrétaire général du gouvernement (SGG) pour demander l'application des textes (arrêté et instruction) sur l'action sociale, dans l'ensemble des services interministériels hébergeant des agents de nos ministères. Le CGCV et la FNASCE ont été à nouveau reçus le 4 novembre et les suites données à ces audiences seront évoquées au CCAS du 18 novembre 2014.

La CGT reste vigilante et à l'offensive pour obtenir gain de cause sur l'ensemble de nos revendications, tous ensemble donnons lui encore plus de force en faisant voter massivement CGT le 4 décembre 2014 !